

Journée des maires

Introduction d'

Alain Laurendon

L e v e n d r e d i 1 3 n o v e m b r e 2 0 1 5

Monsieur le Président,

Mesdames, Messieurs les Maires et Présidents
d'Intercommunalités,

Mes chers collègues,

Comme vous le savez, le Département est le premier partenaire des 327 communes de notre territoire qui ont toutes, à un moment ou à un autre, déjà bénéficié de notre soutien financier pour la réalisation de leurs projets.

Ce sont en moyenne, 24M€ par an qui sont consacrés aux investissements des communes et des intercommunalités.

Si l'engagement du Département en faveur des communes est déjà conséquent, nous avons décidé, sous l'impulsion de notre Président Bernard Bonne et avec l'ensemble de mes collègues élus, de moderniser nos interventions, afin de jouer pleinement notre rôle de partenaire des territoires.

Cela est d'autant plus indispensable que le contexte est aujourd'hui très **évolutif** :

- **évolutif au niveau institutionnel**, avec la loi NOTRe ;
- **évolutif au niveau budgétaire**, l'ensemble de nos collectivités devant faire face à une situation contrainte de baisse des recettes, et d'augmentation des dépenses, notamment sociales pour ce qui concerne le Département ;
- **évolutif au niveau des préoccupations exprimées par nos concitoyens**, en termes de proximité des services publics, par exemple, ou encore de respect de l'environnement.

Les temps changent. Le dire est un pur euphémisme. La crise que nous traversons est en réalité le signal d'une remise en question structurelle qui s'impose à nous tous.

L'ignorer serait une faute grave.

Cette crise, nous l'avions anticipée au Département, parce que nous en avons les moyens, c'est vrai, mais surtout parce que nous avons la volonté politique de préserver au mieux notre département grâce à une vision d'avenir.

Volonté de changer notre mode de gestion, notre philosophie de l'action publique, volonté de rationaliser nos dépenses et d'y soumettre nos comportements, une nouvelle manière d'appréhender l'utilisation des deniers publics car l'argent public est rare.

Le département n'est pas un guichet ouvert et nous, élus locaux, nous sommes comptables de l'argent public.

Et cela se traduit aujourd'hui par un nouveau dispositif qui correspond, dans l'esprit et dans la forme, à cette nouvelle donne.

Avec les années, on empile les dispositifs pour aboutir à une politique, en matière de subventions notamment, de moins en moins lisible.

Il faut simplifier pour parvenir à mettre en œuvre une politique partenariale, contractuelle fondée sur une concertation préalable intelligente.

Aller, si vous me le permettez, du *prêt-à-porter* vers le *sur-mesure* car qui mieux que les élus locaux de proximité peuvent prendre la vraie mesure des besoins de nos concitoyens.

Au-delà d'un canevas général reflétant la politique volontariste du Département, l'idée est donc d'adapter les principes aux nécessités locales.

D'abord, parce que les subventions accordées sont définies par un nombre trop important de dispositifs, eux-mêmes relevant de domaines divers.

Il devient très compliqué de valoriser utilement ses projets pour obtenir le soutien du Département.

Par ailleurs, l'enchevêtrement et l'empilement des aides rendent l'action départementale moins adaptée à la réalité opérationnelle.

Et puis la logique de « guichet » générée par ce système ne permet plus au Département d'être identifié et identifiable en tant que partenaire financier.

Nous avons donc souhaité engager une nouvelle politique départementale de soutien aux communes et intercommunalités.

Ceci dans une logique de *partenariat*, d'*efficacité*, de *transparence*, de *souplesse*, de *lisibilité* de l'action départementale et de simplification, le mode actuel d'attributions de subvention étant très mobilisateur pour les services départementaux et communaux.

À cet effet, quatre dispositifs ont été identifiés :

- **Un fonds de solidarité global ;**
- **Des contrats négociés ;**
- **Des appels à projets ;**
- **De l'ingénierie territoriale.**

Ces nouveaux dispositifs d'accompagnement des territoires seront construits et mis en œuvre progressivement d'ici janvier 2017.

Alors, me direz-vous, quels sont pour nous, collectivités, les intérêts de ce nouveau dispositif d'accompagnement des collectivités ?

Premièrement, au lieu d'agir au coup par coup, nous pourrons désormais nous mettre d'accord ensemble, sur un projet global d'aménagement de votre territoire au travers des nouveaux contrats.

Ensuite, ce nouveau dispositif représente pour les communes l'opportunité de dépasser les contraintes inhérentes aux dispositifs traditionnels de financement, notamment de bénéficier d'un financement pérennisé qu'elles peuvent orienter sur leurs projets structurants.

Enfin, et plus particulièrement en ces temps de crise où la modération fiscale et la maîtrise de l'endettement sont essentielles, il s'agit de mieux cibler nos investissements dans un souci d'optimisation des deniers publics. **Et ce sont 155 M€ que nous avons inscrits dans notre Programme pluriannuel d'investissement pour l'ensemble des dispositifs d'aides aux collectivités.**

Vous voyez donc, mes chers collègues, qu'en mettant en place de nouvelles politiques de solidarité territoriale, le Département maintient un véritable partenariat **gagnant-gagnant** avec les collectivités du département.

Je vous remercie.